



Modifications

des exigences minimales PI/SUISSE GARANTIE 2012

Lors de sa séance du 6 décembre 2011, le GTPI a décidé d'apporter quelques adaptations ponctuelles aux exigences minimales relatives aux fruits à pépins de table, aux fruits à noyau, aux kiwis et aux petits fruits pour la saison 2012.

Modifications des directives du GTPI:

Les directives GTPI ont été retouchées. Le GTPI a en outre adapté un point de la directive :

- Le règlement d'assolement pour les fraisiers a été adapté et entériné par le GTPI. Concrètement, il est dès à présent possible de planter deux séries consécutives de fraisiers sur une parcelle, aussi si une culture intermédiaire si trouve. Pause culturale : 3 ans. Le règlement d'assolement est téléchargeable à partir de www.swissfruit.ch / Infos spécifiques / « SUISSE GARANTIE, Production intégrée ».

Modifications de la liste des matières actives PI/SUISSE GARANTIE 2012

La liste du GTPI n'est pas destinée aux producteurs, elle sert de référence pour les organisations PI régionales et cantonales.

Cultures	Groupe de matières actives	Modifications
Fruits à pépins	Insecticides et acaricides	Nouveau : <ul style="list-style-type: none">- L'émamectin benzoate (Affirm; Syngenta) est nouvellement homologué contre les carpocapses de pommes, la petite tordeuse de fruits, les cheimatobies et les tordeuses de la pelure. Modification : <ul style="list-style-type: none">- Les produits qui contiennent du diazinon (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation: jusqu'en 2013 y compris.- Le thiametoxam (Actara, Syngenta) ne peut plus être utilisé



		<p>dans les cultures de poiriers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits qui contiennent de l'huile minérale (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris. Au lieu de l'huile minérale, on peut utiliser de l'huile de paraffine. - Le phosalone (Zolone, Syngenta) n'est plus homologué. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris. - Le roténone (div. fabricants) n'est plus homologué. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris.
	Régulation de charge	<p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bicarbonate de potassium (Armicarb, Stähler) est nouvellement homologué pour la régulation de charge dans les pommiers.
Fruits à noyau	Insecticides et acaricides	<p>Modification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits qui contiennent du diazinon (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation: jusqu'en 2013 y compris. - Les produits qui contiennent de l'huile minérale (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation: jusqu'en 2013 y compris. Au lieu de l'huile minérale, on peut utiliser de l'huile de paraffine. - Le phosalone (Zolone, Syngenta) n'est plus homologué. Délai d'utilisation: jusqu'en 2013 y compris. - Le roténone (div. fabricants) n'est plus homologué. Délai d'utilisation: jusqu'en 2013 y compris.
Baies	Général	On a créé une nouvelle catégorie pour la culture de minikiwis.
	Insecticides et acaricides	<p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le clofentézine (Apollo, Syngenta) est nouvellement homologué dans les cultures de myrtilliers. - Le fenpyroximate (Kiron, Omya) est nouvellement homologué dans les cultures de myrtilles, sureau et minikiwi. - Le fenzaquine (Magister, Médol) est nouvellement homologué dans les cultures de myrtilliers. - Le héxythiazox (Matacar, Trevi, div. fabricants) est nouvellement homologué dans les cultures de myrtilliers. - L'huile de paraffine (div. fabricants) est nouvellement homologuée dans les cultures de framboisiers, mûriers (ronces) et minikiwis. - Le tébufenpyrade (Zenar, Syngenta) est nouvellement homologué dans les cultures de myrtilliers.



		<ul style="list-style-type: none"> - Le thiaclopride (Alanto, Bayer) est nouvellement homologué dans les cultures de minikiwis. <p>Modification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits qui contiennent du diazinon (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris. - Les produits qui contiennent de l'huile minérale (div. fabricants) ne sont plus homologués. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris. Au lieu de l'huile minérale, on peut utiliser de l'huile de paraffine. - Le phosalone (Zolone, Syngenta) n'est plus homologué. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris. - Le roténone (div. fabricants) n'est plus homologué. Délai d'utilisation : jusqu'en 2013 y compris.
	Fongicides	<p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fenhexamide (Teldor WG 50, Bayer) est nouvellement homologué dans les cultures de minikiwis contre botrytis cinerea.
Herbicides / rodenticides / mastics cicatrisants	Herbicides	<p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'oxyfluorène (Goal, Syngenta) est nouvellement homologué dans les cultures de minikiwis.

Produits phytosanitaires avec délais d'utilisation 2012 à 2013 :

- Jusqu'en **2012** y compris utilisation des stocks de Funginex (triforine), d'Evisect S (thiocyclam-hydrogenoxalat), de produits qui contiennent de l'amitraze, Cyhexatin (de Médol), Aztec (d'Omya).
- Jusqu'au **2013** y compris utilisation des stocks de : Consult SC (hexaflumuron) et Neoron 25 (bromopropylate), Marshal 10G (carbosulfan), tous les produits qui contiennent du diazinon (seul ou combiné avec de l'huile minérale ou de colza) et tous les produits qui contiennent de l'huile minérale.

Zoug, le 31 janvier 2012